MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Le conseil municipal a adopté le 2 décembre 2024 la résolution 2024-179 « Calendrier des séances du conseil »

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Annie Desbiens, appuyé par Monsieur Rémi Brassard et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 19 h 30.

| 13 janvier 2025 | 07 juillet 2025 |
|-----------------|--|
| 03 février 2025 | 25 août 2025 |
| 17 mars 2025 | 15 septembre 2025 |
| 07 avril 2025 | 1er octobre 2025 exceptionnellement mercredi |
| 05 mai 2025 | 10 novembre 2025 |
| 02 juin 2025 | 01 décembre 2025 |

Donné à Saint-André ce 12ème jour du mois de décembre 2024

Catherine Asselin

Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits prescrits par la municipalité, ce 12e jour du mois de décembre 2024, entre 9 h et 16 h.

Catherine Asselin

Directrice générale/greffière-trésorière